

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD141

présenté par
M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour au texte initial déposé par le Gouvernement au Sénat.